



**PRÉFET
DU MORBIHAN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
de la Protection des Populations
Service environnement**

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

RECEPISSE DE DECLARATION DE SUCCESSION ARTICLE R181-47 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Le Préfet du Morbihan
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

Vu le titre 1^{er} livre V de la partie législative et réglementaire du Code de l'Environnement ;

Vu l'arrêté préfectoral du 11 août 2022 portant délégation de signature de Monsieur Jean-Michel CHAPPRON, directeur départemental de la protection des populations du Morbihan, pour les affaires générales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 12 août 2022 portant subdélégation de signature de Monsieur Jean-Michel CHAPPRON, directeur départemental de la protection des populations du Morbihan ;

Vu l'arrêté d'autorisation délivré le 24 août 1995 à Mme TREGARO Armelle pour l'exploitation au lieu-dit « Coëtclan » 56580 ROHAN d'un élevage de volailles comportant 48600 animaux équivalents ;

Vu l'arrêté de prescriptions complémentaires délivré le 4 mars 2020 à l'EARL TREGARO pour l'exploitation au lieu-dit « Coëtclan » 56580 ROHAN d'un élevage de volailles comportant 88600 emplacements ;

Vu la déclaration du 31 mars 2024 par laquelle l'EARL DORÉ ELSA dont le siège social est situé au lieu-dit « Coëtclan » 56580 ROHAN déclare avoir repris l'exploitation de l'EARL TREGARO située au lieu-dit « Coëtclan » 56580 ROHAN ;

Reconnait avoir reçu de l'EARL DORÉ ELSA la déclaration prévue par l'article R181-47 du code susvisé en vue de poursuivre l'exploitation au lieu-dit « **Coëtclan** » **56580 ROHAN** d'un élevage de **volailles** comportant **88600 emplacements** entrant dans la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement sous la rubrique **3660-a** relevant du régime de l'**autorisation** ;

Le déclarant devra se conformer aux prescriptions réglementant cet établissement.

Vannes, le 18 AVR. 2024

Pour le préfet et par délégation
Le chef du service environnement

Michel COLLIN

Copie du présent récépissé sera adressée à :

- M. le Maire de ROHAN
- EARL TREGARO